

ALLOCUTION

**DE S.E.M.TARIK AZIZ
VICE PREMIER MINISTRE DE LA REPUBLIQUE
D'IRAK
A L'ASSEMBLEE DU MILLENAIRE
7 SEPTEMBRE 2000**

Monsieur le Président

Je voudrais exprimer mes meilleurs souhaits aux peuples des Nations Unies pour le 21ème siècle. Nous souhaiterions que ce soit un siècle de paix, de justice et de progrès pour tous.

Il est juste que c'est une occasion de réflexion, or pour que cette réflexion soit significative, il faut qu'elle soit véridique. Permettez moi à cette occasion de vous soumettre franchement et véridiquement nos opinions et nos préoccupations.

Lorsque nous étudions le rôle de l'ONU au 21ème siècle nous nous trouvons tous d'accord sur l'importance de la réussite de l'ONU pour faire face aux défis de l'avenir ainsi qu'aux autres défis continuels que nous affrontons.

Cependant, pour que l'ONU puisse réussir à faire face à tous ces défis, il faut qu'elle soit l'interprète de la volonté de tous les peuples des Nations Unies.

C'est sur cette base que la Charte de l'ONU a été rédigée. Les dispositions de la Charte ont stipulé que l'intérêt sollicité est un intérêt collectif et commun. Toutefois, la réalité la plus importante de la phase passée, est celle que : parvenir à une juste mise en application de la Charte n'a pas été toujours possible à cause des influences des pays puissants qui monopolisent les décisions internationales, conformément à leurs propres intérêts. Cette situation s'est aggravée durant les années 90 en raison de l'unilatéralisme des Etats Unis sur l'organisation internationale dans l'intérêt de ses objectifs impérialistes.

En conséquence, l'action de l'ONU au 21ème siècle doit tout d'abord s'orienter vers la reprise de la juste mise en application de la Charte et l'interdiction du monopole des décisions et des positions.

Le pas fondamental vers cette direction réside dans la réforme des instances de la prise de décision à l'ONU, et notamment la réforme du Conseil de Sécurité pour qu'il soit le vrai interprète de la volonté de tous les pays membres.

Il est certain qu'il n'y aurait de garantie pour la bonne mise en application de la Charte sauf si tous les pays, grands et petits, tiennent aux principes de la Charte, et plus particulièrement au principe de l'égalité dans la souveraineté entre les Etats. Autrement, l'ONU du nouveau siècle sera une prolongation de l'état actuel.

Nous ne sommes pas d'accord avec la vision optimiste de la mondialisation telle décrite dans le rapport du Secrétaire Général. Nous ne croyons pas non plus que cette mondialisation portera des avantages à tous, car ce que nous en avons vu jusqu'à maintenant ne sont que des avantages concentrés dans un nombre limité de pays.

Le fond de cette mondialisation concrétise une hégémonie économique d'un nombre limité de pays riches, et notamment les Etats Unis, autant qu'une hégémonie du modèle de la culture

occidentale, qui constitue une menace aux cultures des peuples, à leurs systèmes de vie et à leurs valeurs spirituelles.

Nous considérons avec grande prudence l'appel pour la participation des sociétés transnationales et des organisations non gouvernementales aux travaux de l'ONU. Nous affirmons le besoin pour une étude approfondie des critères d'un partenariat pareil, et des engagements réciproques pour s'assurer que cette participation n'ait pas d'effets sur les principes de l'ordre international, stipulés par la Charte comme l'égalité dans la souveraineté et la non-ingérence.

C'est une pure contradiction de voir que l'ONU dont la Charte a stipulé la protection des droits de l'homme et de sa dignité, accepte de devenir l'outil pour la violation des droits fondamentaux de l'homme, par l'utilisation des sanctions exhaustives et illimitées, en dépit de toute la souffrance affligées aux populations visées.

Dans le cas de l'Irak, le nombre de victimes de ces sanctions arbitraires et illimitées infligées à l'Irak durant les dix dernières années, a dépassé un million d'enfants, de femmes et de vieillards.

Ne serait-il donc suffisant pour reconnaître que les sanctions sont un outil inefficace, qui mène à des résultats contraires. L'appel douteux pour les imposer d'une meilleure façon, n'est pas suffisant, mais il faut limiter le recours aux sanctions et garantir qu'elles ne contredisent pas avec la charte et qu'elles ne soient pas prisonnières, comme c'est le cas pour l'Irak, de la volonté d'un seul pays, les Etats unis, qui a confisqué la décision du Conseil de Sécurité pour la levée de l'embargo contre l'Irak, pour le service de ses propres intérêts, et de sa politique d'agression.

L'ONU ne pourrait pas se soustraire à sa responsabilité morale devant les conséquences de l'imposition des Sanctions, mais cette responsabilité commence au moment de l'imposition des sanctions et non pas suite à leur conséquences catastrophiques.

Nous considérons avec doute et prudence l'appel pour ce qui est nommé l'intervention humanitaire, C'est un appel qui pourrait servir, et qui a effectivement servi pour l'ingérence dans les affaires intérieures des pays par des pays hégémoniques et surtout par les Etats Unis. Nous ne sommes pas d'accord non plus avec l'idée selon laquelle la souveraineté et le droit humanitaire international sont deux conceptions contradictoires qu'il faut choisir l'un d'entre eux.

Pour ce qui concerne les principaux défis auxquels le 21ème siècle fait face notamment l'éradication de la pauvreté, et la garanti de l'avenir des générations futures, nous croyons que la réussite dans cet affrontement dépend de la coopération de tous les pays. Il faut par ailleurs que les grands pays industrialisés, assument la grande partie de cette responsabilité en raison de leur capacités économiques et de leur responsabilité à la provocation et à la continuité de ces défis.

Je Vous remercie